

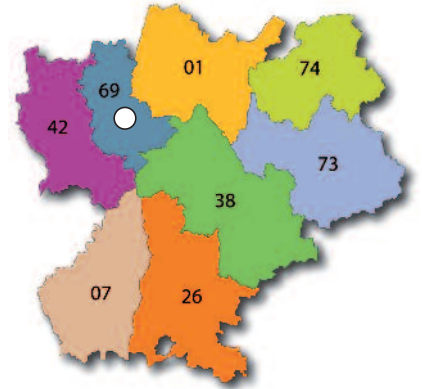


GESTION EVOLUTIVE ET DURABLE DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE LYON (69)

Lyon

Lyon bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel de par ses parcs et ses espaces protégés. La ville compte 400 hectares de parcs et de jardins, qui abritent une biodiversité étonnante. Depuis les années 90, la Direction des Espaces Verts de la Ville doit adapter son fonctionnement à une augmentation régulière des surfaces reprises en gestion avec un effectif constant de près de 400 agents dont plus de 200 jardiniers.

Le Grand Lyon a adopté en 1997 sa seconde charte d'écologie urbaine et des mesures de préservation des paysages et espaces verts : charte de l'arbre dans la ville, plantations, travaux de recherche scientifique et technique, suivi des plantations urbaines, jardins familiaux...



A l'origine

Alors que le Grand Lyon se préparait à la publication de son Agenda 21, Lyon a choisi de travailler sur la gestion de la ville et d'engager des actions concourant au développement durable : insertion de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics (bois certifié par exemple), économies d'énergie dans les bâtiments ...

Dès 2001, préoccupée par la préservation du patrimoine biologique et le management efficace, la Direction des Espaces Verts a initié dans le cadre de son système de management environnemental, des mesures de réduction de ses impacts environnementaux : eau, déchets et produits phytosanitaires. Depuis, le service est mobilisé autour de la conception et de la gestion durable des espaces verts.

Objectifs du projet

1/ Améliorer par une gestion innovante et respectueuse le cadre de vie des lyonnais, garantir le bien-être des usagers présents et futurs des espaces verts : s'adapter à l'évolution de la demande des usagers en particulier en matière de « nature urbaine ».

2/ Optimiser le fonctionnement du service par l'engagement participatif et responsable de chaque salarié des Espaces verts de la ville dans un travail de qualité pour la protection de l'environnement : accéder à une connaissance et une maîtrise des impacts environnementaux ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts de gestion des espaces verts.

3/ Faciliter l'amélioration continue, l'adaptation aux attentes des usagers et la mobilisation interne en fédérant le personnel autour d'un projet commun, en offrant aux agents un travail motivant et ouvert à l'initiative, en créant un dialogue avec les partenaires.

Et si c'était à refaire ?

« ...ce serait surtout continuer ! à réduire les impacts des activités de la Ville. Ce serait conforter les actions, déjà engagées, sur les volets sociaux et économiques, évaluer la performance d'un service en matière de développement durable, mieux communiquer pour rendre plus lisibles les projets, capitaliser, mutualiser et transmettre par des projets tels que la plateforme collaborative « Echos-Paysage » qui rassemble au plan régional de nombreux acteurs. C'est dans ce sens que la Ville de Lyon souhaite poursuivre le travail engagé depuis plus de 7 ans par les Espaces verts sur l'ensemble de la ville. »

Points forts

- **Adaptation des pratiques :** gestion différenciée, pratiques écologiques.
- **Organisation du pilotage :** sites pilotes, Système de management environnemental, ISO 14001.
- **Implication des acteurs :** formation interne, échange avec le public, contribution à la recherche, plate-forme collective « Eco-paysage ».

Gilles BUNA, 3^{ème} adjoint au maire en charge de l'aménagement et de la qualité de la ville.

Principales étapes

1992 : Mise en place de la charte de l'écologie urbaine du Grand Lyon

2001 : Début de la mise en place du SME (Système de Management Environnemental) du service Espaces Verts de la Ville de Lyon

2002 : Mise en place de 10 sites pilotes de gestion différenciée

Juin 2003 : Adoption d'une politique environnementale par la Ville de Lyon

Juillet 2005 : Certification du service Espaces Verts de la Ville de Lyon par la norme ISO 14001

2004 : Première délibération portant sur l'Agenda 21 du Grand Lyon

2005 : Vote de l'Agenda 21 du Grand Lyon

Octobre 2007 : Délibération de la Ville de Lyon pour la préfiguration de la plate-forme collaborative public/privé ECHOS-PAYSAGE

Acteurs impliqués

- Ville de Lyon
- Grand Lyon
- UNEP (Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage)
- DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt)...
- Universités, entreprises privées

Contact

VILLE DE LYON
Hôtel de Ville
Direction des Espaces Verts
69205 LYON CEDEX 01
04 72 69 47 60

Aller plus loin...

- www.lyon.fr
- www.iso.org/iso/fr
- www.afnor.org/portail.asp

Quelques réalisations et indicateurs clés

Adaptation des pratiques :

- Sur le principe de la gestion différenciée, les différents espaces et paysages des jardins et parcs lyonnais ont été répertoriés par classe, selon la pression du public, les moyens disponibles et le niveau d'exigence paysagère. Des cahiers des charges, définis pour chaque classe, optimisent les techniques d'entretien, le choix des végétaux, l'utilisation de l'eau et des produits phytosanitaires (avec un objectif « zéro phytosanitaire ») en fonction des saisons, de la nature des sols et des végétaux, de l'exposition au soleil. La ré-allocation des ressources organisationnelles et techniques présente en outre un intérêt financier indéniable : gain annuel par exemple de 30 000 € sur l'utilisation de produits phytosanitaires, de 200 000 € sur le compostage des déchets verts, ou de 250 000 € sur la consommation en eau.
- Des pratiques écologiques sont adoptées. Tandis que certains lieux sont dédiés aux promeneurs, d'autres restent inaccessibles afin de protéger la faune et la flore. Les feuilles ne sont pas ramassées là où le sol a besoin d'humus. Les déchets végétaux sont entièrement revalorisés. Les coccinelles et autres insectes utiles remplacent les insecticides et les pesticides dans la roseraie du parc de la Tête d'Or. Le désherbage chimique a laissé en partie sa place au désherbage thermique (à l'eau chaude ou au gaz). La consommation d'eau est limitée pour l'arrosage, les fontaines et les sanitaires. Lombriculture, paillages naturels, moutons sur des friches naturelles, traction à cheval, prairies fleuries... font partie des avancées.

Organisation du pilotage :

- la gestion différenciée est basée sur un fonctionnement novateur de sites pilotes, sur lesquels toutes les grandes orientations et les nouvelles techniques sont mises à l'essai avant généralisation. La Direction des Espaces Verts mise sur une participation maximale des jardiniers et un projet plus global de réduction des impacts environnementaux et d'amélioration continue pour l'ensemble des activités du service.
- Ce système de management environnemental fait état de l'existant, analyse les impacts environnementaux et le respect des exigences réglementaires, et définit les pratiques de gestion sur la base d'objectifs chiffrés mesurables.
- Le service vise ainsi l'exemplarité et la transparence de son action. Ces efforts sont reconnus par l'obtention d'une certification selon la norme internationale ISO 14001.

Implication des acteurs :

- Lieux de formation, les sites pilotes permettent aux agents de maîtrise, qui deviennent eux-mêmes les formateurs des jardiniers qu'ils encadrent, d'acquies progressivement les méthodes de gestion plus respectueuses de l'environnement, les nouvelles techniques de transformation et de valorisation des déchets verts, l'utilisation de nouveaux matériels de fauche pour les prairies fleuries... Chaque agent peut aussi tester ses idées et les partager.
- Lieux de rencontre entre les usagers et les jardiniers, les sites pilotes sont mis à l'honneur par des manifestations culturelles, durant lesquelles les jardiniers deviennent "animateurs verts" pour que chacun comprenne et s'approprie les nouvelles techniques et modes d'entretien.
- L'échange et la collaboration avec tous les corps de métiers intervenant sur la ville a son importance pour avancer et diffuser de nouvelles pratiques. Des travaux d'expérimentation sont menés avec le concours de scientifiques ou d'organismes privés : mur végétal dépolluant de Fourvière, recours aux biocarburants, gestion des résidus de molécules de phytosanitaires. Fin 2007, la plate forme collaborative régionale ECHOS-PAYSAGE est inaugurée par la ville, l'Union des Entrepreneurs du Paysage (UNEP) et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, pour partager les bonnes pratiques.

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Eco-responsabilité, Eco-citoyenneté / Politique environnementale et SME - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :

 RHONALPENERGIE
Environnement

10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

 Rhône-Alpes Région

